

**Compte-rendu du Comité Technique Local  
Du 7 janvier 2016  
Solidaires Finances Publiques**

Représentants de l'administration

M. MORICEAU  
M. PAILLET  
M. RAYMON  
Mme GLISE

Mme BONNET (secrétariat)

Représentants des personnels

M. LAROUSSINIE - S.F.P. (T)  
M. SERRE - S.F.P. (T)  
M. HINDERSCHID - C.G.T. (T)  
M. BRUN – C.G.T. (T)  
Mme BESSON-BRILLANT – C.G.T. (S)  
M. BONNEAU – C.G.T. (S)  
M. MOISSINAC – F.O. (T)  
M. DEJOU – F.O. (T)  
M. ANTONY – F.O. (S)

M. MORICEAU ouvre la séance à 9h30. Solidaires Finances Publiques est adjointe au secrétariat.

L'instance est convoquée en 2ème séance après le boycott par les élus Solidaires Finances Publiques et FO du CTL prévu le 17 décembre dernier.

Les élus FO, CGT et Solidaires Finances Publiques (cf. copie en dernière page) lisent des déclarations liminaires.

Sur les règles de gestion, M. MORICEAU répond que jusqu'à présent la DGFIP fonctionnait en juxtaposant des méthodes différentes. Ce n'est pas un bouleversement des règles, poursuit-il, mais juste « *une adaptation à la marge après fusion définitive* ». Il fait observer que dans notre département les RAN ne bougent pas, et qu'il fallait faire une application mesurée des nouvelles règles de gestion en reprenant la maxime « *Tout principe souffre d'exception* ».

S'agissant du maintien de 3 ans sur la 1ère affectation (Agents) et de 3 ans dans la spécialité ENFIP (Contrôleurs), annoncés entre autres mesures par notre Directeur Général, M.MORICEAU ajoute qu'il faut comprendre que la DG attend un retour sur investissement à l'issue de la formation initiale.

**1) Approbation des PV des 15 et 23 septembre 2015**

Sans réserve, les PV sont adoptés à l'unanimité.

**2) La situation des emplois - PLF 2016**

M. MORICEAU rappelle les 3 axes qui ont conduit la réflexion :

- augmentation de 6,5 % du volume de suppression d'emplois par rapport à 2015 ;
- toutes les catégories sont appelées à contribuer ;
- redéploiement des pôles juridictionnels.

Pour 2016, la DGFIP doit donc supprimer 2130 emplois, pour notre direction ce sera 5 emplois (- 2 A, - 2 B et - 1 C).

Initialement , il était prévu de supprimer un emploi C supplémentaire. Notre direction a échangé avec le délégué interrégional pour sauver cet emploi et 1 poste IDIV a été compensé par la création d'un poste d'IP, poursuit notre Directeur.

Pour les cadres A, la volonté a été de ne pas impacter la seule direction, qui a déjà déploré la perte de 5 postes A dans les années précédentes.

Pour les catégories B et C, il a été tenu compte des fermetures de la Trésorerie de SAINT-MAMET et du transfert de la gestion de l'Hôpital de MURAT vers la Trésorerie de SAINT-FLOUR.

De plus, M. MORICEAU ajoute qu'il y avait une distorsion entre emplois B et C à la direction. Il y a peu d'agents par rapport au nombre de contrôleurs, alors qu'il reste des tâches d'exécution.

Par ailleurs, il faut faire monter en puissance l'EDR qui est appelée à compenser de plus en plus les problèmes d'effectifs des services. Il faut rappeler qu'au TAGERFIP notre direction compte 6,1 emplois vacants avant suppressions de postes.

Interpellé par les représentants du personnel, M. MORICEAU répond que nous sommes dans une démocratie et qu'il doit respecter le vote des parlementaires.

Les élus Solidaires Finances Publiques font remarquer que l'on supprime encore et toujours des emplois, et que, parallèlement le nombre d'auxiliaires représentait pour l'année 2014 l'équivalent de 6,711 temps pleins et un peu plus de 6 emplois en 2015. Où est la logique ?

La déclinaison des suppressions de postes pour notre direction est donc la suivante :

IP	Idiv CN	A	B	C	Total
+ 1	- 1	- 2	- 2	- 1	- 5

La proposition est rejetée par 6 voix par les représentants du personnel (2 SOLIDAIRES FP – 2 CGT – 2 FO). Elle est néanmoins adoptée.

La déclinaison des suppressions de postes est la suivante :

#### Cadres A :

En direction : – 1 Idiv CN , - 1 inspecteur.

Trésorerie de SAIGNES : -1 inspecteur.

#### Cadres B :

En direction : – 1 B.

EDR : - 1B ( en réalité – 1B + 1 B, compensés par – 1 C transféré à la Direction ).

#### Cadres C :

SIP-SIE SAINT-FLOUR : - 1 C.

### **3) Le régime du temps de travail de l'Equipe Départementale de Renfort**

Mme GLISE présente la note de service du bureau RH-1A du 14 août 2015 relative au temps de travail des agents de l'EDR qui harmonise les temps de travail de cette structure en les soumettant au régime des horaires variables.

Les agents pourront choisir le module horaire comme l'ensemble des agents soumis aux horaires variables, et devront pointer sur la badgeuse du service dans lequel ils seront affectés, en respectant les plages variables et fixes des services de la direction, ce qui pourra les conduire à être absents (ou présents) partiellement sur les plages fixes du service si celles-ci sont différentes.

Par ailleurs, les dispositions de la note DGCP du 6 juillet 2007, qui prévoyait notamment des compensations du temps de trajet pour les membres des ex-équipes mobiles de renfort, doivent être considérées comme caduques.

Sur le sujet, M. MORICEAU n'est pas inflexible mais ne s'engage pas vraiment à une décision écrite aujourd'hui, il souhaite y réfléchir. Initialement, notre direction ne voulait rien compenser.

Les représentants du personnel s'abstiennent de participer au vote d'un dispositif qui reste à préciser.

#### **4) Les ponts naturels 2016**

Mme GLISE annonce les résultats de la consultation des agents. M. MORICEAU ajoute que les dates proposées sont en accord avec les services préfectoraux.

Ainsi, sont retenus comme ponts naturels :

- Vendredi 6 mai 2016 ;
- Vendredi 15 juillet 2016 ;
- Lundi 31 Octobre 2016.

Soumise au vote la proposition est adoptée par 4 voix ( 2 SOLIDAIRES F.P. et 2 FO).  
La CGT vote contre (2).

#### **5) Création du PCRFP au 1<sup>er</sup> septembre 2016**

M. PAILLET présente la circulaire de mise en place les pôles de contrôle revenus/patrimoines.

Trois schémas sont laissés au choix du DDFIP. Notre direction a opté pour le schéma n° 2.

Le pôle sera chargé du contrôle exclusif des DFE du département et des contribuables ISF, ainsi que des infra DFE et du CSP d'initiative selon des seuils de revenus ou typologies de dossiers déterminés par la direction.

Le pôle, implanté dans les locaux du PCE/BDV à AURILLAC, sera placé sous l'autorité de l'inspecteur principal en charge du service. Il ne regroupera, dans un premier temps, que les agents provenant de la FI, si ceux-ci suivent leur mission.

Les 3 agents concernés seront rapidement contactés par notre direction, pour faire connaître leurs intentions.

Les élus Solidaires Finances Publiques demandent que cette prise de contact intervienne au plus vite, bien avant le 22 janvier prochain où AGORA demande de vœu sera clôturé.

Il est important que les agents qui ne désireraient pas suivre la mission puisse faire des choix, car à défaut ils conserveront leur mission/structure.

M. MORICEAU ajoute que ce n'est que la mise en place de cette structure qui importe aujourd'hui, elle va nécessairement évoluer et s'enrichir.

Les représentants du personnel demandent des précisions sur cette évolution et soulignent que cette mise en place est précipitée et n'est qu'une énième réforme menée à la va-vite.

Les élus Solidaires Finances Publiques remarquent que c'est à l'image de la création de la DGFIP, on fusionne vite et on s'adapte ensuite comme on peut.

M. MORICEAU complète son propos en précisant que le sujet sera repris dans un ou 2 autres CTL.

La proposition est soumise au vote : FO s'abstient par 2 voix.

Solidaires Finances Publiques et la CGT ne prennent pas part au vote car tous les contours de cette création de pôle ne sont pas définis à ce jour.

Les élus Solidaires Finances Publiques observent qu'il y a trop d'inconnues dans cette équation.

## **6) La réorganisation du contentieux juridictionnel administratif et judiciaire**

M. PAILLET annonce que le traitement du contentieux fiscal d'assiette sera confié au pôle juridictionnel de CLERMONT-FD où se trouve le Tribunal Administratif dont nous dépendons.

L'impact de ce transfert est de -0,5 emploi pour notre DDFIP. Selon M. MORICEAU cela n'aura pas de conséquence directe sur les agents, notamment sur le service juridique.

## **7) Les fusions de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

M. PAILLET présente le dispositif des communes nouvelles institué par la loi du 16 décembre 2010.

Une commune nouvelle, au sens de cette loi, est une forme particulière de coopération intercommunale caractérisée par la fusion pure et simple des communes membres dans une nouvelle collectivité.

Une incitation financière était proposée aux communes fusionnant avant le 1/10/2015 pour effet au 1/01/2016. Une seule collectivité entre dans ce champ, VAL D'ARCOMIE, issue du regroupement de LOUBARESSE, FAVEROLLES, SAINT-JUST et SAINT-MARC.

Deux autres fusions sont actées : LE ROUGET-PERS et SAINT-CONSTANT-FOURNOULES.

En dehors de l'accompagnement fait en matière de simulation financière et fiscale, ces fusions ont un impact sur les budgets. Le nombre baisse mais la volumétrie augmente.

## **8) Questions diverses**

Mme GLISE nous informe que le recrutement d'un agent contractuel handicapé est en cours pour pourvoir un poste d'agent à effet au 1<sup>er</sup> juin prochain.

Seize dossiers de candidature sont retenus, deux autres ne sont pas recevables pour l'instant en attente de justificatifs.

Les entretiens débuteront au mois de février.

Par ailleurs, la personne en charge de l'entretien des locaux de l'ex-Trésorerie de CONDAT fait l'objet d'une procédure de licenciement.

La même problématique se posera bientôt à SAINT-MAMET, la Trésorerie ayant fermée au 31 décembre.

Sur ce site, dans le cadre du dispositif d'accompagnement de la fermeture, une permanence est prévue le mardi toute la journée.

Les élus Solidaires Finances Publiques demandent ce que devient le poste d'AFIP, créé l'an dernier et vacant à ce jour.

M. MORICEAU répond que l'organigramme est certes peu lisible pour l'instant, il est en cours d'évolution.

Il compte interroger la direction générale à ce sujet pour savoir très rapidement si ce poste peut être pourvu dans un proche avenir. A défaut ce sera marche arrière avec transformation du poste en AFIPA et réorganisation de notre DDFIP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h20.

## DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 7 JANVIER 2016

Monsieur le Président,

Nous avons boycotté la première convocation de ce CTL en raison du caractère intolérable des nouvelles suppressions d'emplois frappant notre administration en général et notre direction en particulier.

La loi de Finances pour 2016 prévoit, une fois de plus, une vague de 2130 suppressions d'emplois et une baisse du budget de la DGFIP, alors que celle-ci est essentielle à la société et que tout justifierait un renforcement de ses moyens humains et budgétaires. Fait inédit, ce budget prévoit également une baisse importante des crédits alloués à l'action sociale.

Comme chaque année, la DGFIP sera le meilleur élève de la classe en absorbant plus de la moitié des suppressions d'emplois de fonctionnaires, emplois pourtant rentables pour l'Etat. Faut-il rappeler que Bercy annonce 80 milliards d'euros de fraude fiscale par an ? Ce montant équivaut aux intérêts de la dette et pourrait permettre de créer les postes qui nous manquent tant, redynamisant ainsi notre économie.

En matière de dialogue social, le gouvernement démontre les limites de sa conception de la démocratie. Si en dictature, l'opposition doit la fermer, en démocratie, elle peut toujours causer...

Ainsi, le gouvernement n'hésite pas à soumettre un protocole au vote des organisations syndicales pour faire ensuite ce qu'il veut du résultat.

La DGFIP se veut exemplaire aussi dans ce domaine puisqu'elle vient de décréter le chamboulement de certaines règles de gestion : maintien à résidence 3 ans sur la première affectation, sur la spécialité ENFiP pendant les 3 premières années, suppression des mouvements de mutation complémentaires en B et en A, regroupement des missions-structures et retour des mouvements spécifiques en catégorie B, regroupements de RAN. Les élus de Solidaires Finances Publiques rejettent fermement ces atteintes aux droits des agents et le simulacre de concertation.

Notre protection sociale est elle aussi sévèrement attaquée. Pour empêcher les fonctionnaires de tomber malades, le Sénat propose le rétablissement de jours de carences... pas un, mais 3 jours !

Cette proposition démagogique surfe sur la vague anti-fonctionnaire ambiante, complaisamment amplifiée par les médias. La maladie n'est pas un choix et ne doit pas devenir un luxe.

Concernant l'ordre du jour, nous vous demanderons d'expliquer les motivations de votre choix des suppressions de postes.

**Monsieur le Président, au nom de l'ensemble des Agents, nous voterons contre les suppressions de postes prévues dans notre département.**